

MAIRIE  
DE  
BIRAN  
32350

Tél : 05.62.64.61.53  
mairiedebiran@orange.fr

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**de circulation et de stationnement**  
**N° 2025-39**

**Le Maire de la commune de BIRAN,**

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.44, R.225 et R.225-1 ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213.4 ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Considérant que, l'entreprise Quemion doit intervenir pour des réparations sur le toit de l'Église Notre Dame de Pitié au cœur du village de Biran,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera réglementée Rue des Tours du 22 décembre au 24 décembre 2025 inclus.

**ARTICLE 2 :** La signalisation et les dispositifs nécessaires au respect de ces dispositions seront apposés par les services techniques de la mairie.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de JEGUN, la Mairie de Biran sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Biran, le 19 décembre 2025  
Le Maire,  
Patrick DELIGNIERES



The logo of the Mairie de Biran is a circular emblem. It features a central figure, possibly a coat of arms or a local symbol, surrounded by the text "MAIRIE DE BIRAN" at the top and "32 (Gers)" at the bottom.